



Commission des dynamiques territoriales

2145 - Autres équipements à vocation touristique

Proposition de décision de réalisation de travaux et du lancement d'une étude de cadrage pour le site du Champ du Feu.

Rapport n° CP/2016/381

Service gestionnaire :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la réalisation par le Département de travaux sur les parkings du Champ du Feu (secteur Serva) et sur le domaine nordique du Champ du Feu (secteur des Myrtilles) et du lancement d'une étude de cadrage de la poursuite de la démarche de projets initiés : modernisation/gestion du domaine nordique, évolution des modalités de gestion de la station.

Proposition de travaux 2016 à réaliser au Champ du Feu

➤ Restructuration-sécurisation des parkings et des accès piétonniers de la Serva :

Le secteur de la Serva correspond au cœur de la station du Champ du Feu, traversé par la RD414. La Serva accueille à ce titre l'essentiel des usagers du Champ du Feu notamment en hiver : accueil au Chalet du Champ du Feu, champs de luge sécurisés, départ des pistes de ski alpin et de ski nordique....

Avant la prochaine saison hivernale, il est proposé de réaménager le parking du chalet de secours, devenu impraticable durant la dernière saison suite à la détérioration de la structure de chaussée et de son revêtement.

Il est également proposé d'engager une restructuration ciblée des abords de la RD414, afin de mieux sécuriser les circulations piétonnes grâce à la création de parcours dédiés et de conforter l'accessibilité au Champ du Feu pour les transports en commun (Navettes des Neiges, bus des écoles de ski,...) par des stationnements qui leur seraient réservés en cœur de station.

Les projets des travaux envisagés ont été élaborés en coordination avec l'élue départementale du canton en concertation étroite avec les acteurs du Champ du Feu (ONF, Ville de Strasbourg, Henry MOREL - aménageur, Comité de Ski), M. le Maire de Belmont, des représentants de la Communauté des Communes de la Vallée de la Bruche, des représentants des services de secours locaux (gendarmerie, pompiers), et les riverains.

Le Département du Bas-Rhin assurerait la maîtrise d'ouvrage du chantier.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 100 000 € HT.

➤ Modernisation-reprofilage des pistes des Myrtilles :

Suite à la sécurisation en 2015 de l'aire de départ du domaine nordique (secteur Serva face au Chalet du Champ du Feu), il est proposé cette année de reprofiler les pistes de ski nordique du secteur des Myrtilles particulièrement apprécié des usagers et naturellement le mieux enneigé du domaine dans son ensemble.

Ce projet a été élaboré en concertation avec les deux propriétaires que sont l'ONF (forêt domaniale) et la Ville de Strasbourg.

Le Département du Bas-Rhin assurerait la maîtrise d'ouvrage du chantier. Il est proposé de conclure deux conventions, dont les projets sont joints en annexe, respectivement avec la Ville de Strasbourg et avec l'ONF pour définir les modalités d'intervention du Département.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 100 000 € net de taxes. Un soutien financier du Commissariat du Massif des Vosges a été sollicité à hauteur de 50 000 € (FEDER).

Etude de cadrage

Poursuivre la modernisation du domaine nordique du Champ du Feu nécessiterait désormais de s'appuyer sur des experts afin d'étudier les besoins réels en équipements du domaine nordique. Certains sont devenus obsolètes, par exemple le pas de tir des Bottelets. D'autres seraient nécessaires au bon fonctionnement du domaine nordique à l'année, telle que la piste aménagée pour l'activité biathlon et ski sur roues.

Il est proposé d'engager une étude de cadrage afin de déterminer dans un premier temps l'opportunité, la faisabilité, l'emplacement et le coût de ces équipements.

Au travers de cette étude, il est également proposé d'étudier des scénarii de modèles économiques de gestion du domaine nordique et de la station dans son ensemble afin de les rendre plus fonctionnels, et d'envisager de limiter les fréquentes contributions financières du Département du Bas-Rhin au fonctionnement de la station (sécurité, accueil au Chalet du Champ du Feu, gestion des parkings et du domaine nordique,...).

Le coût prévisionnel de cette étude est évalué à 50 000 €, avec un appui significatif probable (50 % annoncés) du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) du Commissariat du Massif des Vosges.

Cette étude serait pilotée par les élus de la Commission du territoire d'action Sud, en concertation avec les acteurs et les élus des Communes et Communautés de Communes du Massif du Champ du Feu.

Il est proposé d'engager cette étude à l'automne 2016, afin que l'équipe d'études soit opérationnelle avant le lancement de la prochaine saison hivernale.

Il est précisé que les actions proposées dans le présent rapport sont fondées sur l'article L111-4 du CGCT, qui donne compétence au Département en matière de sport et de tourisme.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- la réalisation, par le Département et sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux de restructuration-sécurisation des parkings et d'accès piétonniers de la Serva, des

travaux de modernisation des pistes de ski nordique des Myrtilles, et du lancement d'une étude de cadrage sur la modernisation du domaine nordique du Champ du Feu.

- l'application du plan de financement qui prévoit un apport de la FNADT et du FEDER Massif de l'ordre de 75 000 € pour un budget total de 250 000 €.

Ces propositions ont été soumises pour avis aux membres de la commission territoriale Sud le 27 juin 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *Décide de la réalisation sous maîtrise d'ouvrage départementale :*
 - *de travaux de restructuration-sécurisation des parkings et d'accès piétonniers de la Serva,*
 - *de travaux de modernisation des pistes de ski nordique des Myrtilles,*
 - *d'une étude de cadrage ;*
- *Décide en outre d'approuver le plan de financement pour un coût total de l'opération de 250 000 €, dont des aides publiques sont sollicitées à hauteur de 75 000 €, à préfinancer ;*
- *Autorise son président à solliciter les cofinancements escomptés, notamment du FNADT et du FEDER Massif ;*
- *Approuve les termes des conventions, jointes en annexe du rapport, à conclure avec la Ville de Strasbourg et l'ONF, pour la réalisation des travaux concernant la piste des Myrtilles, et autorise le Président à signer ces conventions ;*
- *Autorise son président à signer tous les documents, actes et conventions nécessaires à l'exécution de ces projets.*

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY